

MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Réparties sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48
formations@cdos74.org

CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy
www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774



Maison Départementale
des Sports
et de la Vie Associative

coordination
SAVAARA

FORMATION



ORGANISER LES DIFFÉRENTES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE SON ASSOCIATION :

**QU'EST CE QU'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS ?
QUELLES RESPONSABILITÉS ? QUI DÉCIDE ?**

Livret de contenu (2023-01-V1)

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « **Organiser les différentes responsabilités au sein de son association** » destinée à permettre aux stagiaires de connaître la capacité d'action et les degrés de responsabilités des dirigeants élus et ses conséquences juridiques.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX



- Identifier les différents types de responsabilités engagées dans une association.
- Déléguer certaines responsabilités entre membres dirigeants d'une association.
- Organiser les délégations de pouvoirs.

PUBLIC CIBLE



- Dirigeants associatifs.
- Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

FORMATEUR : Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif CDOS 74.

Formation	Dates	Lieux	Horaires
Organiser les différentes responsabilités au sein de son association	16 mai 2023	La Clusaz	18h-21h
	30 mai 2023	Anancy + Visioconférence	18h-21h

CONTENU DE LA FORMATION

ORGANISER LES DIFFÉRENTES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE SON ASSOCIATION



Contenu de la formation :

- La responsabilité civile, pénale, contractuelle, financière et morale.
- Les fonctions dirigeantes et les délégations de pouvoirs.
- L'obligation de moyens et de résultats envers les adhérents et usagers de l'association.
- Les différentes procédures externes liées aux responsabilités.

Prérequis :

Pas de prérequis.

Matériel à prévoir en visio-conférence : ordinateur, mobile, caméra, micro, connexion internet.

Délai d'accès :

48 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

Tarifs :

- Bénévoles associatifs :
⇒ 20 euros/personne à Anancy et visioconférence
⇒ 30 euros/personne à La Clusaz
- Particuliers : 20 euros.
- Salariés et professionnels : 40 euros/heure.

Organisation pédagogique :

Power point, vidéos, étude de cas, outils de gestion, partage d'expériences...

Accompagnement post formation (rdv, mails, téléphone) :

Questions/réponses.